

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

dont représentés : 2

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

1^{er} juin 2026

Délibération affichée en mairie

le : 11 juin 2026

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 10 juin 2026

Accusé réception reçu

le : 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIÉRI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

Absents : Camille ROSSI (procuration à Patrick RINIÉRI), Jean-Pascal PEN-PENIC (procuration à Paul BERNARDI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jacqueline BRAVIN

Délibération n°004-002-2026 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, et suite aux élections municipales de mars dernier, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour la durée de la mandature.

Pour les Communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué en qualité de Président, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, avoir la nationalité française ou être ressortissants européens, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux qui leur sont confiés.

La CCID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'Administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation concernant les locaux professionnels.

Il nous appartient donc de fournir une liste de 24 contribuables parmi lesquels le Directeur Régional des Finances Publiques désignera les 12 personnes qui siègeront à la CCID.

Le Maire soumet une proposition de liste.

COMMUNE DE CAURO

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** la liste des 24 contribuables annexée à la présente délibération
- ✓ **CHARGE** le Maire de soumettre cette liste au Directeur Régional des Finances Publiques, qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA



COMMUNE DE CAURO

Annexe à la délibération n°004-002-2026

M. Patrick FIDELI	M. Laurent FRASSATI
M. Olivier ABEL	M. Fabrice GALAN
Mme Marie-Antoinette ARDUIN FIDELI	M. Jacques GALLOIS-MARROT
Mme Marie-Ange PAOLETTI	M. Philippe GROSSI
M. Jean-Philippe PENPENIC	Mme Virginie FAURE
M. Lucien MARSILJ	M. Claude FABBRI
Mme Marie-Caroline MARSILJ	Mme Jeanine DURAND LIPRANDI
M. Paul PERALDI	M. Fabrice DEMARIA
M. Vincent RIVIERE	M. Alain CORBANI
M. Didier RAFFALLI	Mme Marie-Laure CHAMPEYMONT
M. Jean-Claude GIOVANNANGELI	Mme Laëtitia CAMARA FIDELI
M. Bruno GAUCLIN	M. Simon CHAPPEL